



## Tribunaux décisionnels Ontario

Tribunal d'appel en matière de permis

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée,

Toronto (Ontario) M7A 2G6

Téléphone : 416 326-1356

Sans frais : 1 888 444-0240

ATS : 1 800 855-0511

Courriel : [LATregistrar@ontario.ca](mailto:LATregistrar@ontario.ca)

Site web : [tribunauxdecisionnelsontario.ca/tamp](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca/tamp)

## Avis d'appel – Mise en fourrière d'un véhicule automobile

En vertu des articles 55.1 et 50.2 du

*Code de la route* – Mise en fourrière :

Véhicule conduit par un conducteur dont le permis  
est suspendu ou qui est soumis à une condition

d'utilisation d'un dispositif de verrouillage

du système de démarrage

Available in English

### Renseignements importants

- Avant de remplir ce formulaire :
  1. Veuillez lire le [Feuille d'information – Mises en fourrière de véhicules automobiles](#).
  2. Veuillez visiter la page [Dépôt et droits à payer](#).
- Le présent formulaire s'applique exclusivement aux appels concernant la mise en fourrière d'un véhicule pendant 45, 90 ou 180 jours en vertu de l'article 55.1 du *Code de la route*. **Veillez joindre une copie de l'avis de mise en fourrière du véhicule.**
- Lorsque vous déposez un Avis d'appel, vous devez payer les droits de dépôt en même temps.
- Le traitement de votre appel ou requête sera retardé si vous n'avez pas payé les droits de dépôt ou si vous n'avez pas fourni tous les renseignements ou documents requis.
- Les droits de dépôt ne sont pas remboursables.
- Vous avez le droit de retenir les services d'un représentant. Si vous décidez de le faire, vous devez faire remplir par la personne en question le formulaire [Déclaration du représentant](#) et le joindre au présent formulaire.

### Nom du propriétaire du véhicule mis en fourrière et autres renseignements à son sujet

Nom de famille	Prénom	Initiale du deuxième prénom
----------------	--------	-----------------------------

Nom commercial de l'entreprise (*le cas échéant*)

Dénomination numérique de l'entreprise (*le cas échéant*)

Adresse :

Numéro de la rue	Nom de la rue	Numéro d'unité
------------------	---------------	----------------

Municipalité ( <i>ville, village</i> )	Province	Code postal
--	----------	-------------

Numéro de téléphone	Adresse électronique
---------------------	----------------------

### Renseignements sur le véhicule mis en fourrière

Numéro d'identification du véhicule (NIV)	Année	Marque	Modèle
---	-------	--------	--------

Numéro d'immatriculation du propriétaire du véhicule commercial mis en fourrière	Numéro de plaque
--	------------------

## Renseignements sur l'incident

Nom de la fourrière

Adresse

Numéro de l'ordonnance de mise en fourrière

Date de l'ordonnance de mise en fourrière (aaaa/mm/jj)

### Nom de la personne qui conduisait le véhicule au moment de la mise en fourrière

Nom de famille

Prénom

Initiale du deuxième prénom

### Durée de la mise en fourrière (choisissez le nombre de jours correspondant)

45 jours

90 jours

180 jours

### Motifs d'appel

Les seuls motifs pour lesquels un propriétaire peut interjeter appel et les seuls motifs pour lesquels le Tribunal peut ordonner au registrateur de restituer le véhicule automobile sont les suivants :

Choisissez toutes les réponses applicables :

- (a) soit le véhicule qui est mis en fourrière était un véhicule volé au moment où il a été détenu afin d'être mis en fourrière ;
- (b) soit le permis de conduire du conducteur du véhicule ne faisait pas l'objet d'une suspension au moment où celui-ci a été détenu afin d'être mis en fourrière ;
- (b.1) soit le permis de conduire du conducteur du véhicule au moment où il a été retenu pour être mis en fourrière n'était pas assorti d'une condition interdisant au conducteur de conduire un véhicule automobile sans dispositif de verrouillage du système de démarrage ;
- (c) soit le propriétaire du véhicule a fait preuve d'une diligence raisonnable pour tenter de déterminer que le permis de conduire du conducteur du véhicule ne faisait pas l'objet d'une suspension au moment où celui-ci a été détenu afin d'être mis en fourrière ;
- (d) soit la mise en fourrière causera un préjudice excessif.

J'interjette appel dans les 15 jours suivant la date où le véhicule a été retenu :

Oui

Non

\* Si vous avez répondu non, veuillez joindre un [Avis de motion](#) pour demander une prorogation du délai.

## Raisons motivant l'appel

Donnez des détails sur les raisons à l'origine de l'appel en précisant les liens avec le motif invoqué pour interjeter appel. *(Joignez des pages supplémentaires, au besoin.)*

---

---

## Déclaration

Lisez attentivement ce qui suit et cochez chaque case pour confirmer que vous avez fait ce qui est déclaré, puis signez et datez le formulaire.

- J'ai rempli toutes les pages du formulaire et j'ai joint tous les documents exigés. Je conviens que mon appel risque d'être rejeté si je transmets un formulaire incomplet ou si j'ometts de joindre les documents nécessaires.
- J'ai rempli la section sur le paiement du formulaire et je fais parvenir le paiement pour le dépôt de mon appel sous une forme acceptable.

Nom en lettres moulées

---

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

---

Cette page ne fait pas partie des renseignements que vous pouvez divulguer aux autres parties.  
**Ne soumettez cette page qu'au Tribunal.**

## Paie ment

Vous devez fournir un paiement de 106 \$ par permis avec le présent formulaire. Veuillez accéder au [portail de paiement en ligne](#) et payer par carte de crédit ou de débit garantie par Visa ou MasterCard, et envoyer votre appel à [LATRegistrar@ontario.ca](mailto:LATRegistrar@ontario.ca).

Si vous ne pouvez déposer votre appel par courriel, vous pouvez le déposer en l'envoyant par la poste ou par messagerie. Veuillez joindre un chèque certifié, un mandat ou une traite bancaire libellé à l'ordre du ministre des Finances. Envoyez votre appel et votre paiement au 15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M7A 2G6.

Vous devez payer des droits de dépôt pour chaque permis. Si votre appel concerne plus d'un permis, vous devez payer les droits de dépôt pour chaque permis.

## Modes de paiement

Je paie les droits de dépôt par :

[Paie ment en ligne](#)      Numéro de reçu à huit chiffres du paie ment effectué en ligne : \_\_\_\_\_

\* Si vous payez en ligne, vous devez joindre à votre appel une copie du reçu pour le paie ment effectué en ligne.

Chèque certifié       Mandat (bancaire ou postal)       Traite bancaire

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont confidentiels. Ils seront utilisés pour traiter votre appel, mais ne seront pas consignés à votre dossier.

## Réservé au bureau du tribunal d'appel en matière de permis :

N° de dossier du Tribunal : \_\_\_\_\_ Date de traitement de l'appel et des droits : \_\_\_\_\_

Le Tribunal d'appel en matière de permis recueille les renseignements demandés dans le présent formulaire en vertu de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*. Nous utilisons ces renseignements pour résoudre les affaires relevant de cette *Loi*. Une fois que vous avez déposé une affaire auprès du TAMP, tous les renseignements et documents fournis peuvent devenir accessibles au public, conformément à la Politique d'accès aux documents de Tribunaux décisionnels Ontario et aux dispositions de la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Toute question concernant les renseignements recueillis peut être adressée au Tribunal d'appel en matière de permis, à [LATRegistrar@ontario.ca](mailto:LATRegistrar@ontario.ca) ou au 416 326-1356 ou au 1 888 444-0240 (sans frais).